



Nb de membres en exercice : 64
 Nb de membres présents : 52
 Nb de membres votants : 56
 (dont 4 pouvoirs)
 Quorum atteint

DELIBERATION N°	2023.01.30/04
CLASSIFICATION	8.2

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du conseil communautaire du 30 janvier 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 30 janvier, à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire s'est réuni, salle des spectacles à DIOU, en session ordinaire, sur la convocation, en date du 24 janvier 2023, et sous la Présidence de Monsieur Roger LITAUDON, Président.

Les Conseillers présents

Les conseillers titulaires: Jean-Michel ALLAIN, François ATHAYNE, Patrick AUBEL, Marie-France AUGIER, Gilles BERRAT, Marie-Agnès BONIN, Christian BONNET, Bernard BOURACHOT, Michel BRUNNER, Xavier CADORET, Hervé CHOMET, Alain DECERLE, Arnaud DELIGEARD, Eliane DERIOT, Franck FORTIN, Guy FRAISE, Léopold GODART, Roseline GOURDON, Jean-Louis GUINATIER, Catherine JONET, Guy LABBE, Christian LABILLE, Françoise LACAUX, Jérôme LASSOT, Jacqueline LAUSTRIAT, Jean-Pierre LECORNET, Roger LITAUDON, Alain LOGNON, Marie-Jo MARGELIDON-FOUQUET, Fabrice MARIDET, Christelle MARTINET SCHIRCH, Louis MERET, Christophe MINET, Jean-Noël MONIER, Isabelle MOULIN, Sylvain NAFFETAS, Yves NOEL, Jean-Louis PERICHON, André PIESSAT, Yves PLOUHINEC, Annie-France POUGET, Chantal PROBOEUF, Henri PUJOS, Michel RAJAUD, Odile REVERET, Christophe RONGET, Marlène SANTOS, Blandine SOCHET, Alain SOUFFERANT, Laurent TALON, Jean-François TOCANT, Alain VERNISSE,

Les Conseillers absents

Ayant donné pouvoir : Pascal BAUDELOT à Guy LABBE, Annie DEBORBE à Henri PUJOS, Jean-Louis MARQUANT à Fabrice MARIDET, Aude PARRET BONMARTIN à François ATHAYNE,

Absents : Aline BONNEAU, Jean-Luc COLLIN, Geneviève DESVIGNE, Odile FRANCHISSEUR, Jean-Michel GILLARDIN, Guillaume LACROIX, Maria SCHNEIDER, Monique SEROUX

Secrétaire de séance : Fabrice MARIDET

N°04 – DEVELOPPEMENT TERRITORIAL – Petite enfance – demande de subvention CAF fonds « publics et territoires »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral N° 2019/390 du 25 juin 2019 autorisant l'adoption des nouveaux statuts de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire,

Vu la délibération n°2017.12.11/128 relative à la définition de l'intérêt communautaire des compétences optionnelles et notamment de l'Action sociale d'intérêt communautaire,

Vu l'avis du bureau en date du 23 janvier 2023,

Considérant que la mise en œuvre de la Convention Territoriale cadre MSA, Grandir en Milieu Rural (GMR), contribue à mener des actions pour répondre aux besoins prioritaires de l'enfance jeunesse dans les territoires ruraux et/ou fragiles,

Il est exposé :

Le pôle petite enfance communautaire dispose d'une solution informatique afin d'assurer la gestion des services du Multi accueil et du RPE et ce depuis 2007. Ce logiciel permet de gérer les espaces « familles » avec l'édition de contrats, de factures, etc. ainsi que la collecte et le traitement des données et nécessite aujourd'hui une « réactualisation » afin que la structure puisse avoir accès aux nouvelles fonctionnalités du logiciel.

Cette actualisation du logiciel actuel offre une meilleure ergonomie, une facilité d'accès avec une approche plus intuitive. Elle est également nécessaire dans la mise à jour des traitements et l'extraction des données.

Par ailleurs, afin d'améliorer le service à la fois en matière de gestion et pour les familles, il est envisagé de procéder à l'acquisition d'une borne tactile.

DELIBERATION N°	2023.01.30/04
-----------------	---------------

CLASSIFICATION	8.4
----------------	-----

Cette migration et l'évolution du logiciel métier ainsi que l'acquisition de la borne tactile représentent un montant de 6 220 € HT.

Cette action correspond au cadre du soutien de la CAF par l'intermédiaire du fonds « publics et territoires » (Fpt). Ce fonds instauré depuis 2013 contribue à accompagner les besoins spécifiques des familles et des territoires. Reflet de l'ancrage territorial des Caf, ce dispositif favorise le rôle d'ensemblier que joue la Caf auprès des acteurs du territoire.

Le plan de financement estimatif est le suivant :

Dépenses HT		Recettes	
Migration et évolution - logiciel métier	4 440 €	CAF Allier	4 976 €
Acquisition borne tactile de pointage	1 780 €	Autofinancement	1 244 €
TOTAL	6 220 €	TOTAL	6 220 €

Entendu l'exposé ci-dessus et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- d'approuver le plan de financement présenté dans le tableau ci-dessus et de solliciter la CAF par l'intermédiaire du fonds « publics et territoires » (Fpt) pour la migration et l'évolution du logiciel métier ainsi que pour l'acquisition de la borne tactile à destination des services communautaires multi-accueil et RPE,
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget principal de l'exercice 2023,
- d'autoriser le Président ou son représentant à déposer une demande de subvention et à signer tout document relatif à ce dossier et à effectuer les démarches correspondantes.

Certifiée exécutoire la présente délibération
Publiée ou notifiée par voie électronique le
Déposée par voie électronique en Préfecture le

P.E.C

Le Président,

